



Communiqué



Plan climat

Nouvelles subventions pour les abonnements Mobilis

Depuis le 1^{er} juillet, un des axes forts du Plan climat de la Ville de Lausanne est entré en vigueur. En effet, de nouvelles subventions pour les abonnements Mobilis sont valables depuis le début de ce mois. Ces dernières soulignent la double volonté de la Municipalité de garantir d'une part à chacune et chacun de pouvoir se déplacer et d'autre part de soutenir le pouvoir d'achat de la population lausannoise. Cette mesure sociale forte incarne complètement l'objectif du Plan climat : «pour une ville 0% carbone, 100% solidaire».

Subventions de transports publics

«Modifier sa manière de se déplacer ne doit pas ouvrir une nouvelle fracture sociale. Nous devons accompagner ce changement par des mesures solidaires» explique Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale. Depuis le 1^{er} juillet 2022, des abonnements annuels de transports publics Mobilis zones 11 et 12 peuvent être acquis à prix réduit par une partie de la population:

Qui est concerné par ces nouvelles subventions et peut donc obtenir un bon?

- Les personnes retraitées (dès 64/65 ans) et les jeunes âgés de 20 à 24 ans suivant une formation ont droit à un abonnement annuel moitié, prix moyennant un émolument de 40.–.
- Les personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS ou AI ont droit à un abonnement annuel gratuit, moyennant un émolument de 80.–.

Pour les habitantes et habitants des zones foraines, une zone supplémentaire est incluse.

Au mois de juin les quelque 30'000 personnes concernées ont reçu un courrier qui a d'ores et déjà reçu un écho très positif, avec déjà près 2300 demandes effectuées.

Pour rappel ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles déjà existantes aujourd'hui :

- Tous les élèves de la 5^e à la 11^e année scolarisés dans les établissements publics lausannois et domiciliés à plus de 1 km de leur collège ont déjà droit à un abonnement de bus gratuit.
- Tous les autres enfants et jeunes lausannoises et lausannois de 11 à 20 ans reçoivent aussi déjà un bon de réduction de 50% pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis.

«Avec près de 3 millions de francs par année pour concrétiser cette mesure, la Municipalité marque sa ferme volonté de favoriser l'utilisation des transports publics et de soutenir le pouvoir d'achat. C'est une nouvelle étape de franchie en faveur d'une réduction du prix des transports publics.» résume le syndic de Lausanne, Grégoire Junod.

La Municipalité de Lausanne



Ville de Lausanne

Un site internet et un numéro spécial sont à disposition pour la commande de bons et les informations: www.lausanne.ch/rabais-tl et 021 315 72 99.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic, tél. +41 31 315 22 01**
- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**

Lausanne, le 5 juillet 2022